

CONDITIONS GÉNÉRALES SAAS DU LOGICIEL OKPICS (FORMULE STARTER)

au 27/05/2026

Monsieur Martial MULLER, entrepreneur individuel immatriculé sous le numéro 794 874 644, domicilié professionnellement au 16B rue de Bessines 87100 LIMOGES (ci-après « OKPICS »), est éditeur du logiciel OKPICS (ci-après « le Logiciel »).

Les présentes conditions générales (« Conditions Générales ») constituent, conformément à l'article L441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles OKPICS met à disposition de l'acheteur professionnel (« le Client »), tel que désigné lors de la création d'un compte sur le Site), le logiciel OKPICS et fournit des services associés, selon les modalités afférentes à la Formule choisie.

Le Client souhaite bénéficier des services fournis par OKPICS dans le cadre de son activité professionnelle.

Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du présent Contrat, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants.

Les Conditions Générales prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du Client, quels qu'en soient les termes, toute inscription sur le Site de OKPICS impliquant l'acceptation sans réserve du descriptif de la Formule choisie et des présentes Conditions Générales.

Les Conditions Générales sont accessibles à tout moment sur le Site et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Les Conditions Générales pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le Site à la date de l'inscription.

Le Client reconnaît contracter en qualité de professionnel et que le présent Contrat n'est pas conclu hors établissement au sens du Code de la consommation et qu'à ce titre, les dispositions du Code de consommation ne lui sont pas applicables, notamment celles relatives au droit de rétractation.

1. DÉFINITIONS

Dans ces Conditions Générales, les termes suivants sont définis comme suit :

- « Contrat » désigne l'ensemble contractuel indivisible formé par les présentes Conditions Générales ainsi que le descriptif de la Formule choisie par le Client au moment de son inscription ;
- « Données » désigne l'ensemble des informations et données du Client importées, traitées et générées lors de l'utilisation du Logiciel ;
- « Formule » désigne le type d'abonnement choisi par le Client au moment de son inscription ;
- « Logiciel » désigne le logiciel OKPICS et la documentation y associée, édité et commercialisé par OKPICS ;
- « Partie » désigne individuellement le Client ou OKPICS, qui peuvent être désignés ensemble « les Parties » ;
- « Services » désigne la licence d'utilisation concédée par OKPICS sur le Logiciel exploité en mode SaaS (Software as a Service), selon le périmètre applicable à la Formule choisie par le Client, et les services d'hébergement, de maintenance et de mise à jour associés ;
- « Site » désigne le site internet okpics.fr sur lequel le Client procède à son inscription ;
- « Utilisateur » désigne toute personne habilitée par le Client à utiliser le Logiciel.

2. OBJET DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales définissent les conditions d'exécution des Services par OKPICS, selon les modalités afférentes à la Formule Starter.

Le Client est seul responsable de la détermination de l'adéquation des Services à ses besoins, qu'il reconnait avoir évalués de manière précise afin de s'assurer que la Formule choisie y répond de façon adéquate.

3. CONCLUSION DU CONTRAT

Le Client déclare :

- Avoir pris connaissance d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales, du descriptif de la Formule Starter ainsi que de toutes les informations en lien direct et nécessaire avec le contenu du Contrat ;
- Et les avoir acceptés en cochant la case prévue à cet effet lors de son inscription sur le Site. Dès lors, le Contrat est formé.

Cette action du Client vaut acceptation expresse et sans réserve de ces documents contractuels, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à OKPICS.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter sur le Site et la qualité pour souscrire le Contrat au nom du Client.

En cas de divergences entre les différents documents contractuels, les modalités afférentes à la Formule choisie prévaudront sur les stipulations des Conditions Générales.

Toutes les prestations qui ne sont pas expressément mentionnées par le Contrat ne sont pas comprises dans les Services.

4. INSCRIPTION

Création d'un compte Client en ligne

Pour la création d'un compte, le Client est invité à renseigner les informations demandées le concernant.

Le Client est invité à créer un mot de passe pour la sécurisation de son compte personnel. Le mot de passe est strictement personnel et le Client est donc seul responsable de la conservation du caractère confidentiel de son mot de passe. OKPICS décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte du mot de passe.

Le Client est seul responsable de tout accès à son compte personnel, à moins que cet accès ou utilisation ne soit uniquement consécutif à une négligence de la part de OKPICS.

Inscription sur le Site

L'inscription sur le Site est réalisée lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales en cochant la case prévue à cet effet et valide son inscription.

Toute inscription du Client sur le Site dans les conditions et selon les modalités ci-dessus décrites, constitue la formation d'un Contrat conclu à distance entre le Client et OKPICS.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de OKPICS constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

OKPICS se réserve le droit d'annuler toute inscription d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

5. LOGICIEL

Description du Logiciel

Dans le cadre du Contrat, OKPICS met à disposition du Client le Logiciel, lequel facilite la gestion des autorisations de droits à l'image par les professionnels.

Les fonctionnalités du Logiciel sont décrites sur le Site. Elles sont accessibles au Client selon les modalités précisées au titre de la Formule choisie, et régies par les conditions définies ci-après.

Licence d'utilisation du Logiciel

Droits concédés

OKPICS, tout en conservant la propriété du Logiciel et de son contenu, concède au Client une licence d'utilisation non exclusive et non transférable du Logiciel.

Au titre de la licence d'utilisation du Logiciel, OKPICS confère au Client le droit d'utiliser le Logiciel pour les besoins exclusifs de son activité et en permettre l'usage par les Utilisateurs, sous les conditions contractuelles définies aux présentes.

OKPICS se réserve tous les droits qui ne sont pas conférés au Client par le présent Article.

Restrictions

Le Client s'engage à ne pas :

- Reproduire, copier, publier, divulguer, louer, modifier, arranger, consentir un prêt, distribuer, vendre, concéder une sous-licence ou permettre tout autre transfert ou autoriser l'accès au Logiciel à tout personne autre que celles autorisées au titre du présent Contrat ;
- Utiliser le Logiciel de quelque façon que ce soit aux fins de conception, réalisation, diffusion, ou commercialisation d'une application ou un logiciel similaire équivalent ou de substitution ;
- Utiliser le Logiciel comme base pour la création d'une œuvre dérivée ;
- Créer des données ou des programmes exécutables conçus pour reproduire les données ou fonctionnalités du Logiciel ;
- Adapter, traduire, décompiler ou procéder à toute ingénierie inverse, désassembler ou tenter de découvrir le code source du Logiciel ;
- Retirer, désactiver ou contourner tout dispositif de sécurité au sein du Logiciel.

Gestion des accès Utilisateurs

L'accès au Logiciel n'est autorisé que pour un (1) Utilisateur et cinq (5) autorisations de droit à l'image par période de trente (30) jours.

Le Client s'engage à utiliser le Logiciel conformément aux termes définis aux présentes. Il est responsable de l'utilisation du Logiciel par les Utilisateurs. Il lui appartient de veiller à ce que les Utilisateurs respectent les conditions contractuelles d'utilisation du Logiciel.

Le Client est tenu d'attribuer un compte strictement personnel à chaque Utilisateur. L'usage de comptes génériques ainsi que le partage de comptes sont expressément prohibés.

Le Client devra veiller à faire respecter la confidentialité des identifiants et mots de passe par les Utilisateurs. Il est seul et totalement responsable de l'utilisation et de la confidentialité des identifiants et des mots de passe et devra s'assurer que seules les personnes autorisées ont accès au Logiciel.

En cas de perte ou de détournement d'un mot de passe, une procédure d'attribution de nouveau mot de passe peut être mise en œuvre selon la procédure mise à disposition par OKPICS.

Si le Client souhaite augmenter le nombre d'Utilisateurs et/ou d'autorisations, il doit souscrire une Formule payante auprès de OKPICS. Les dispositions de l'article « Demande d'évolution de Formule en cours de Contrat » ci-après seront applicables.

Gestion des autorisations de droit à l'image

Les modèles d'autorisation de droit à l'image disponibles sur le Site ainsi que tout autre contenu mis à disposition lors de l'usage du Logiciel n'engagent pas la responsabilité de OKPICS.

Ces supports sont fournis à titre informatif en tant que modèles et il appartient au Client, sous sa seule responsabilité, d'apprécier leur conformité juridique au regard du contexte et des modalités d'utilisation envisagées.

Fonctionnalité IA

La création d'une autorisation de droit à l'image avec ajout d'une photographie est basée sur un algorithme d'intelligence artificielle procédant au traitement de marqueurs biométriques qui nécessite le consentement de la personne photographiée. Le Client s'engage alors à informer la personne des caractéristiques du traitement et à recueillir son consentement de manière explicite, sous sa seule responsabilité.

6. MAINTIEN EN CONDITIONS OPÉRATIONNELLES DU LOGICIEL

OKPICS assurera la maintenance corrective du Logiciel, en vue de son maintien en conditions opérationnelles.

En cas de dysfonctionnement, le Client est invité à contacter OKPICS par message écrit afin de solliciter une intervention, laquelle interviendra dans les meilleurs délais.

L'intervention de OKPICS ne saurait signifier qu'elle permettra systématiquement de résoudre le problème rencontré, ni que ce problème ne pourra plus se présenter à nouveau. Il est précisé que OKPICS est tenue d'une obligation de moyens.

Il est possible que l'intervention de maintenance corrective interrompe l'utilisation normale du Logiciel. Dans cette hypothèse, OKPICS en informera préalablement le Client par affichage d'une page de maintenance sur le Logiciel.

Enfin, il est précisé que les Services comprennent :

- La résolution de défaut de conception à l'origine du dysfonctionnement, lorsque cela est possible ;
- La maintenance corrective du Logiciel.

La maintenance ne comprend pas :

- L'assistance à l'utilisation du Logiciel ;
- Tout complément, modification ou adaptation du Logiciel ;
- La conception de nouvelle fonctionnalité ;
- La réalisation de la sauvegarde des Données ;
- La reconstitution de fichiers ;
- Les créations ou modifications de paramétrages spécifiques ;
- Toute intervention dans les locaux du Client, sauf si cette modalité d'intervention est expressément acceptée par OKPICS.

7. MISE À JOUR DU LOGICIEL

Le Contrat inclut les mises à jour du Logiciel qui pourront être déployées automatiquement, sans surcoût. Dans la mesure du possible, OKPICS privilégiera le déploiement des mises à jour pendant les heures non ouvrées.

Les mises à jour peuvent comprendre :

- Des mises à jour correctives afin de pallier un dysfonctionnement,
- Des mises à jour mineures qui comportent des modifications de fonctionnalités,
- Des mises à jour majeures qui comportent des apports de fonctionnalités nouvelles et/ou modifiant la structure interne essentielle de la version antérieure, dans la limite des fonctionnalités souscrites au titre de la Formule.

La fréquence et le type de mises à jour demeurent à la seule discrétion de OKPICS, le Client ne pouvant exiger le déploiement ou le report d'une mise à jour au titre du Contrat.

Le Client reconnaît que le Logiciel étant exploité en mode SaaS, il ne peut refuser le déploiement d'une mise à jour.

8. HÉBERGEMENT DES DONNÉES

L'hébergement des Données est assuré par le sous-traitant hébergeur mandaté par OKPICS tel qu'identifié en Annexe

OKPICS s'engage à permettre au Client l'accès aux Données hébergées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du réseau des serveurs informatiques du sous-traitant. Le cas échéant, OKPICS fera ses meilleurs efforts afin d'en informer le Client dans les meilleurs délais.

Le Client s'engage à ce que les Données ne soient pas illicites.

Pour tout traitement de Données présentant un caractère personnel, le Client a la qualité de responsable de traitement et s'engage à respecter toutes les obligations issues de la législation relative à la protection des données personnelles (cf. Annexe).

La sauvegarde des Données est à la charge du Client. En particulier, il est conseillé au Client de procéder au téléchargement des autorisations de droit à l'image signées et de procéder à leur sauvegarde sur un support sécurisé complémentaire.

9. DONNÉES

Le Client est seul titulaire des droits sur les Données traitées par le Logiciel, et se porte garant du respect par les Utilisateurs du présent Article, sous peine de voir engager sa responsabilité.

Le Client s'engage à se conformer aux lois en vigueur auxquels il est soumis. Il veillera notamment à respecter les dispositions applicables relatives au contenu des Données afin qu'aucune donnée contraire à la loi ne puisse être traitée par le Logiciel, notamment en ce qu'elle présenterait des informations à caractère pédopornographique, raciste, discriminatoire, incitant à la commission de crimes et d'actes de terrorisme.

Au-delà, le Client s'engage à ne pas propager des propos illicites, diffamatoires, injurieux, haineux, frauduleux ou contraire à l'ordre public via le Logiciel, en particulier dans les zones de commentaires libres.

Le Client s'engage par ailleurs à ne pas transmettre des Données confidentielles, de sécurité ou encore contenant des virus.

Pour les Données présentant un caractère personnel, le Client s'engage à respecter toutes les obligations issues de la législation relative à la protection des données personnelles.

Le Client déclare et garantit qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation des Données dans le cadre des Services.

Le Client déclare et garantit en outre qu'en important, traitant et générant des Données dans le cadre des Services, il ne porte pas atteinte à des droits de tiers, notamment aux droits de propriété intellectuelle. Le Client s'engage à indemniser OKPICS de toutes les conséquences pécuniaires que OKPICS pourrait être amenée à supporter en raison d'un manquement du Client au regard des garanties sus visées concernant les Données.

Le Client veillera à ne pas traiter, à l'occasion de l'utilisation du Logiciel, des Données qui nécessiteraient que OKPICS se conforme à des lois ou des réglementations spécifiques autres que celles expressément prévues dans le Contrat.

La connexion aux Données est réservée au seul Client ainsi qu'aux Utilisateurs. Toutefois, pour les seuls besoins liés aux Services, notamment de maintenance du Logiciel, OKPICS et ses éventuels sous-traitants pourront également y accéder. Cet accès aux Données ne pourra être que temporaire. Enfin, le Client reconnaît que OKPICS n'a aucune obligation de conservation des Données importées sur le Logiciel, lesquelles pourront faire l'objet d'une suppression à tout moment et sans délai, notamment mais pas exclusivement en cas d'incident technique ou d'obligations légales.

10. OBLIGATIONS DES PARTIES

Obligations de OKPICS

OKPICS s'engage à fournir les Services dans le respect des règles de l'art et de l'état de la technique.

Néanmoins, il est rappelé que OKPICS est tenue d'une obligation de moyens et en aucun cas d'une obligation de résultat.

Obligations du Client

Il appartient au Client de s'assurer, à ses frais et selon les moyens de son choix, de prendre toutes les mesures de sécurité et de mettre en place toutes les procédures utiles à la sauvegarde de ses Données, en procédant à toutes copies de sécurité nécessaires à cet effet. Par conséquent, OKPICS ne peut être tenue responsable de tout dommage lié à la perte de données.

11. CONDITIONS FINANCIÈRES

Au titre de la Formule Starter, les Services sont fournis à titre gratuit.

12. DURÉE DU CONTRAT ET RÉSILIATION

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Le Contrat peut être résilié par le Client tout moment. OKPICS pourra procéder à la résiliation immédiate du Contrat en cas de manquement du Client à ses obligations contractuelles ou d'atteinte à la réputation de OKPICS.

13. RÉVERSIBILITÉ DES DONNÉES

En cas de résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Client pourra récupérer les Données qu'il a intégrées ou générées via le Logiciel.

A défaut de souscription d'une autre Formule, OKPICS maintiendra pendant trente (30) jours à compter de la date de fin du Contrat l'accès aux Données du Client afin de permettre leur export ou leur récupération dans un format structuré, couramment utilisé et exploitable techniquement.

Les opérations de réversibilité sont soumises aux éventuelles contraintes techniques inhérentes au Logiciel. Ainsi, le Client est notamment informé qu'il peut ne pas être possible de reprendre possession de l'intégralité des Données.

À l'issue de la période de réversibilité susvisée, et sauf obligation légale contraire, le Prestataire pourra supprimer les Données du Client conformément aux stipulations des présentes relatives aux données personnelles.

14. RESPONSABILITÉ – FORCE MAJEURE

Répartition du risque

Les Parties reconnaissent expressément que le présent article reflète la répartition du risque et qu'il ne contredit pas la portée de l'obligation essentielle de OKPICS. En conséquence, les Parties acceptent expressément les exclusions et les limitations de responsabilité qui en résultent.

Exclusion de certains dommages

En conséquence de son obligation de moyens, OKPICS ne saurait être tenue responsable au titre de dommages indirects subis par le Client qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution du Contrat et de ses suites (notamment mais pas exclusivement, perte d'activité, perte d'opportunité, pertes de bénéfices, perte de chance, d'atteinte à l'image de marque ou à la réputation, les conséquences de plaintes ou réclamations de tiers contre le Client), nonobstant le fait que OKPICS aurait été avertie de l'éventualité de leur survenance. Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un dommage indirect dont OKPICS ne saurait être tenue responsable.

Exclusion de certains faits générateurs de dommages

La responsabilité de OKPICS ne pourra être engagée si le préjudice subi par le Client résulte :

- D'une utilisation des Services non conforme à leur documentation, à leur destination ou aux instructions communiquées par OKPICS ;
- De l'utilisation des modèles de documents mis à disposition sur le Logiciel, le Client étant responsable de vérifier leur conformité au regard du contexte et des modalités d'utilisation envisagées ;
- D'une mauvaise utilisation, d'une négligence ou d'une erreur de manipulation imputable au Client ou à un Utilisateur ;
- D'une défaillance des équipements, réseaux, logiciels ou infrastructures du Client ou de tiers ;
- D'une interruption ou dégradation des réseaux de télécommunications, de l'accès Internet ou des services fournis par des tiers ;
- De l'introduction de virus, logiciels malveillants ou codes nuisibles par le Client ou un tiers ;
- D'une modification ou intervention sur les Services effectuée par le Client ou un tiers non autorisé par OKPICS ;
- De la perte, altération ou divulgation de Données imputable au Client, à un tiers ou à un cas de force majeure ;
- Du contenu, des Données, informations ou fichiers importés, exploités ou diffusés par le Client via les Services ;
- Du non-respect par le Client de ses obligations légales, réglementaires ou contractuelles.

Force majeure

Aucune Partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement à l'une de ses obligations contractuelles qui résulterait de la survenance d'un cas fortuit ou de force majeure.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français : les guerres, troubles sociaux (grèves ou situations de lock-out), attentats, intempéries, épidémies, pandémies, mesures de confinement ordonnées par les autorités ou tout fait du prince, tremblement de terre, inondations, dégâts des eaux, incendies, blocage des moyens de communication (y compris réseaux internet, satellitaires et de télécommunications) etc.

Plafond de responsabilité

En tout état de cause, OKPICS ne peut répondre que des dommages directs et prévisibles subis par le Client et causés par tout manquement à ses obligations découlant des présentes ou de la loi, à hauteur de 100€ HT, à condition que la faute de OKPICS soit prouvée, sauf en présence de dol de sa part.

15. ASSURANCE

OKPICS déclare être titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la mise en jeu de sa responsabilité délictuelle ou contractuelle susceptible d'être engagée dans le cadre du Contrat. OKPICS s'engage à communiquer au Client, sur demande, toute attestation à titre de justificatif.

16. CONFIDENTIALITÉ

« Informations confidentielles » désigne toute information divulguée entre les Parties, que ce soit sous forme orale, écrite, électronique ou autre forme lisible par machine, ou toute copie, quel que soit son sujet, sa nature et son support, identifiée comme confidentielle par la Partie divulgateuse.

Ne seront pas considérées ni protégées comme Informations Confidentielles toutes les Informations dont la Partie réceptrice prouvera :

- Qu'elles étaient dans le domaine public préalablement à leur divulgation par la Partie divulgateuse à la Partie réceptrice ; ou

- Qu'elles sont tombées dans le domaine public postérieurement à la divulgation par la Partie divulgateuse à la Partie réceptrice, mais en l'absence de violation de la présente clause ou de négligence qui soit imputable à la Partie réceptrice.

Les Parties s'engagent à garder confidentielles et à assurer la confidentialité des Informations Confidentielles pendant toute la durée du Contrat ainsi que pendant deux (2) ans à compter de son expiration ou sa résiliation, pour quelque cause que ce soit.

Chaque Partie s'engage à ne pas divulguer, directement ou indirectement les Informations Confidentielles à aucune tierce personne sans l'autorisation écrite préalable de l'autre Partie, et à condition que cette tierce personne s'engage par écrit à respecter une obligation de confidentialité telle que prévue au présent article.

17. TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Définitions

Les termes « données à caractère personnel », « traitement », « responsable de traitement », « sous-traitant » et « personne concernée » ont la même signification que dans le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, selon les définitions prévues à l'Article 4 de ce règlement.

Données à caractère personnel traitées par OKPICS en qualité de responsable de traitement

OKPICS peut, dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, être amenée à avoir accès et à traiter des données personnelles au sens de la réglementation applicable, à savoir en particulier la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée, et au sens du règlement susvisé.

OKPICS, en tant que responsable de traitement, s'engage à conserver la confidentialité des données à caractère personnel qui lui sont communiquées par le Client et à les traiter dans le respect de ladite loi.

Les données à caractère personnel transmises à OKPICS par le Client font l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisées par OKPICS pour le traitement, l'exécution, la gestion du Contrat et le suivi de la relation clientèle. Ces données seront conservées pendant la durée du Contrat allongée de trois (3) ans pour le suivi de la relation clientèle, cinq (5) ans aux fins de preuve liée à l'exécution du Contrat et dix (10) ans à compter de la clôture de l'exercice pour les documents comptables et pièces justificatives.

OKPICS s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers autres que ses éventuels partenaires dans le cadre des finalités détaillées ci-avant. OKPICS pourra également être amenée à communiquer ces données pour répondre à toute injonction des autorités légales.

Toute personne physique, justifiant de son identité, peut exercer les droits suivants : droits d'accès, de rectification et d'effacement de ses données, droit à la limitation du traitement, à l'opposition au traitement et à la portabilité de ses données, dans les conditions prévues par la réglementation, sur demande adressée à OKPICS.

Aussi, toute personne physique dispose du droit de définir des directives générales relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès et de saisir la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) si elle estime que ses droits n'ont pas été respectés.

Données à caractère personnel traitées par OKPICS en qualité de sous-traitant

Les dispositions applicables sont stipulées en Annexe.

18. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En vertu du présent Contrat, les obligations de OKPICS se limitent à la concession de licence, non-exclusive et non-transférable, sur le Logiciel et à la fourniture des Services.

Aucun autre droit n'est concédé au Client en application du Contrat et il est rappelé que ce Contrat ne transfère aucun droit de propriété intellectuelle de OKPICS au bénéfice du Client.

19. GARANTIE

OKPICS garantit qu'il dispose de tous les droits de propriété intellectuelle permettant de conclure le présent Contrat et qu'à ce titre, il garantit que le Logiciel et les Services fournis en exécution du présent Contrat ne portent pas atteinte à des droits de tiers et ne constituent pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante.

OKPICS ne fait aucune autre garantie expresse ou implicite relativement au Logiciel et aux Services, y compris, notamment, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation du Logiciel à un objectif particulier. Il ne garantit pas que les fonctionnalités du Logiciel satisferont les exigences du Client.

Les Parties reconnaissent qu'un logiciel peut contenir des erreurs et que toutes les erreurs ne sont pas rectifiables. OKPICS ne garantit pas en conséquence que l'ensemble des défaillances ou erreurs sur le Logiciel pourront être corrigées.

OKPICS ne garantit ni la continuité (Garantie de Temps de Rétablissement - GTR) ni le débit (Service Level Agreement - SLA) des Services.

20. RÉFÉRENCES

Sauf demande expresse contraire du Client, il est convenu entre les Parties que OKPICS pourra citer le nom du Client et autres éléments le représentant à titre de référence commerciale, sur tous supports, et ce, sans pour autant manquer à son obligation de confidentialité détaillée ci-avant. Le cas échéant, le Client concède une licence à OKPICS pour l'utilisation des éléments lui appartenant et qui seraient régis par des droits de propriété intellectuelle.

21. NON SOLlicitation DE PERSONNEL

Pendant la durée du Contrat et pendant une période de trois (3) ans à compter du terme du Contrat, le Client s'interdit expressément de solliciter en vue ni d'embaucher, ni de faire travailler de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, tout membre du personnel, salarié ou collaborateur, présent ou futur, de OKPICS ou d'une autre société avec laquelle il entretient des liens capitalistiques, sans l'accord préalable exprès de OKPICS.

Le Client se porte fort de l'application de cette interdiction aux autres sociétés avec lesquelles il entretient des liens capitalistiques.

En cas d'infraction à la présente interdiction, le Client sera tenu de payer immédiatement à OKPICS, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire d'un montant égal à deux (2) ans du dernier salaire brut mensuel de la personne sollicitée ou embauchée, majorée de tous les frais de recrutement d'un remplaçant.

22. DISPOSITIONS DIVERSES

Élection de domicile

Pour les besoins de l'exécution du Contrat, chaque Partie fait élection de domicile en son siège social, dont l'adresse est précisée aux présentes. Toute modification devra être signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception à l'autre Partie afin de lui être opposable.

Sous-traitance

OKPICS se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des Services, sous réserve du respect des dispositions prévues en Annexe.

Indépendance des clauses

L'annulation de l'une des stipulations du présent Contrat ne peut entraîner l'annulation de celui-ci dans son ensemble.

En cas d'annulation d'une des stipulations du présent Contrat, les Parties s'efforceront de négocier une clause économiquement équivalente.

Survivance des clauses

Certaines obligations prévues aux présentes n'ont pas vocation à prendre fin lors de l'expiration ou la résiliation du Contrat. Il s'agit notamment des clauses suivantes : « Réversibilité des Données », « Responsabilité – Force majeure », « Confidentialité », « Traitement de données à caractère personnel », « Références », « Non sollicitation de personnel » et le présent article « Dispositions diverses ».

Non renonciation aux droits

Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'un quelconque des droits résultant du présent Contrat ne pourra pas être interprété comme valant renonciation de sa part à tout autre droit prévu par le Contrat.

Cession du Contrat

Le présent Contrat ainsi que les droits et obligations en résultant pourront être librement transférées par l'une ou l'autre des Parties au successeur de son choix, sous réserve d'en avertir préalablement l'autre Partie.

Loi applicable – Résolution des litiges

Le Contrat est régi par le droit français.

Chaque Partie s'engage à toujours se comporter vis-à-vis de l'autre Partie comme un partenaire loyal et de bonne foi, et notamment, à porter sans délai à la connaissance de l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception tout différend ou toute difficulté qu'il pourrait rencontrer dans le cadre de l'exécution du Contrat ou de ses relations avec des tiers qui affecterait l'exécution du Contrat.

Les Parties conviennent d'essayer de résoudre tout conflit ou litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la non-exécution du Contrat de quelque nature que ce soit de manière amiable dans le cadre d'une négociation entre responsables habilités.

Si dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception mentionnée au paragraphe précédent, les Parties ne parviennent pas à s'entendre, le litige sera soumis à la juridiction matériellement compétente, selon les règles de droit commun, du ressort de la Cour d'appel du siège de OKPICS.

ANNEXE TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL PAR OKPICS EN QUALITÉ DE SOUS-TRAITANT

Dispositions générales

La présente annexe a pour objet de définir les conditions dans lesquelles OKPICS est autorisé, en qualité de sous-traitant, à effectuer des traitements de données à caractère personnel pour le compte du Client, lequel agit en tant que responsable de traitement.

Chaque Partie respectera les engagements y figurant et veillera à ce que son personnel permanent ou temporaire et, le cas échéant, ses sous-traitants, respectent ces termes.

Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Déterminer les finalités, la durée et la nature des traitements de données à caractère personnel qu'il délègue à OKPICS, ainsi que les catégories de données traitées et de personnes concernées. À ce titre, il est précisé que les caractéristiques du traitement sont les suivantes, sous réserve de tout élément complémentaire précisé par le Client :
 - Finalités du traitement : exécution des obligations spécifiques objet du Contrat ;
 - Durée du traitement : durée du Contrat, sous réserve d'obligations de conservation plus longues résultant des lois et réglementations applicables ;
 - Catégories de personnes concernées : collaborateurs, associés et sous-traitants personnes physiques du Client en qualité d'Utilisateurs du Logiciel, ainsi que les collaborateurs, clients ou partenaires du Client en qualité de signataires des autorisations de droit à l'image ;
 - Catégories de données : données d'identification et de contact, données de trafic et de connexion au Logiciel, photographies, signatures, marqueurs biométriques permettant d'identifier une personne sur une photographie.
- Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement de données par OKPICS ;
- Veiller, au préalable et pendant toute la durée du Contrat, au respect des obligations lui incombant en sa qualité de responsable de traitement ;
- Superviser le traitement, y compris réaliser les audits auprès de OKPICS ;
- Fournir à OKPICS, par écrit, toute information nécessaire à la création du registre des activités de traitement du sous-traitant ;
- Mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des ressources, systèmes, application et opérations, à l'exception des mesures qui relèveraient, le cas échéant, des obligations de OKPICS en vertu du Contrat.

En outre, il est rappelé que :

- Le Client demeure responsable du traitement des données à caractère personnel des personnes concernées qu'il peut fournir ou dont il permet l'accès à OKPICS pour l'exécution des obligations définies au Contrat.
- Le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées qu'il fournit ou dont il permet l'accès à OKPICS pour l'exécution des obligations définies au Contrat sont déterminés et contrôlés par le Client, à sa seule discrétion. Le Client détermine et est seul responsable de la durée de conservation de ces données.
- Le Client conserve la responsabilité des données qu'il a transférées sur le logiciel et générées lors de son utilisation. Il est expressément convenu que durant l'exécution du Contrat par OKPICS et en cas de traitement de données à caractère personnel, OKPICS agira uniquement pour le compte et sur instructions du Client, sur la base des dispositions du Contrat.
- Le Client est seul responsable du choix des prestations fournies au titre du Contrat et doit s'assurer que les prestations choisies ont les caractéristiques et conditions requises compte tenu des activités de traitement effectuées en sa qualité de responsable de traitement, ainsi que du type de données à caractère personnel à traiter au titre du Contrat. Si le traitement effectué par le Client en sa qualité de responsable de traitement est susceptible d'entraîner un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques, le Client doit choisir les services avec précaution.

Obligations de OKPICS

OKPICS s'engage à :

- N'effectuer un traitement de données à caractère personnel que s'il correspond strictement à l'exécution des finalités stipulées dans le Contrat, dans le seul cadre de l'exécution des prestations prévues au

Contrat, tel qu'autorisé ou exigé par la loi, et selon les instructions documentées du Client ;

- En conséquence, s'abstenir d'exploiter ou utiliser, faire des copies ou créer des fichiers de données à caractère personnel à ses propres fins ou pour le compte de tiers ;
- Garder les données à caractère personnel strictement confidentielles et astreindre les membres de son personnel habilité à accéder à ces données à une obligation de confidentialité ;
- N'effectuer de transfert de données à caractère personnel en dehors du territoire de l'Union européenne qu'avec l'autorisation préalable du Client et dans un cadre sécurisé conformément aux exigences de la législation applicable, c'est-à-dire soit vers des pays présentant un niveau de protection dit « adéquat » au sens de l'autorité de contrôle, soit vers des entités (sociétés affiliées, sous-traitants) ayant signé des clauses contractuelles types telles qu'éditées par les autorités européennes ;
- Le cas échéant, supprimer toutes les données à caractère personnel dont il dispose au terme du Contrat et détruire les copies existantes, à moins qu'une disposition légale n'exige la conservation de ces données ;
- Mettre à disposition du Client, sur simple demande, toutes les informations nécessaires pour démontrer sa conformité au RGPD et mener des audits ;
- Fournir une assistance raisonnable au Client, sur demande écrite de ce dernier, pour la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données et à la consultation de l'autorité de contrôle, dans la mesure où le Client est tenu de la faire en vertu de la loi applicable et si une telle assistance est nécessaire et se rapporte aux traitements de données à caractère personnel opérés par OKPICS en vertu du Contrat. Cette assistance consiste à assurer la transparence des mesures de sécurité mises en œuvre par OKPICS pour l'exécution du Contrat ;
- Fournir ses meilleurs efforts pour assurer la sécurité des données à caractère personnel qu'il traite pour le compte du Client. OKPICS met en œuvre pour ce faire des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, conformément aux dispositions de l'article 32 du RGPD ;
- Informer le Client dans les meilleurs délais (maximum 72h après en avoir pris connaissance) de toute violation de données à caractère personnel dont il aurait connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente. La notification contient au moins :
 - La description de la nature de la violation de données à caractère personnel, y compris, si possible, des catégories et du nombre approximatif de personnes concernées par la violation et le nombre approximatif de données à caractère personnel concernées ;
 - Le nom et les coordonnées du Délégué à la Protection des Données ou d'un autre point de contact auprès duquel les informations peuvent être obtenues ;
 - Les conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
 - La description des mesures prises pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Il est précisé que si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir ces informations en même temps, OKPICS peut les communiquer au Client de manière échelonnée, sans autre retard indu.

Sous-traitance ultérieure

OKPICS fait appel à la société OVHcloud, SAS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 424 761 419, dont le siège est établi au 2 rue Kellermann 59100 ROUBAIX (ci-après, « le Sous-traitant ultérieur ») pour l'hébergement des Données. En

cas de changement ou d'ajout de Sous-traitant ultérieur, il en informe préalablement et par écrit le Client, responsable de traitement. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le Client ne notifie pas son refus quant à cette sous-traitance dans un délai de sept (7) jours. En cas de refus, OKPICS se réserve le droit de résilier le Contrat, sans indemnité de part ni d'autre et en procédant au remboursement du Client au prorata des Formules en cours au jour de la résiliation.

Le Sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent Contrat, exécutées pour le compte et selon les instructions du Client. Il appartient à OKPICS, sous-traitant initial de s'assurer que le Sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD. Si le Sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, OKPICS demeure pleinement responsable vis-à-vis du Client de l'exécution de ses obligations par le Sous-traitant Ultérieur.

Obligation d'information/Exercice des droits des personnes concernées

De manière générale, le Client s'engage à se conformer à la réglementation dans le cadre des traitements de données à caractère personnel objet de la sous-traitance dans le cadre du Contrat.

En sa qualité de responsable de traitement, il appartient au Client de fournir une information complète aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

Le Client est pleinement responsable de l'information de ces personnes concernant leurs droits ainsi que du respect effectif de leurs droits (droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisées, y compris le profilage).

OKPICS s'engage à transmettre au Client toute demande d'une personne concernée qu'il pourrait recevoir directement, le Client restant néanmoins seul responsable des réponses qu'il apporte à ces demandes.

Contact

Pour toute demande ou information relative à un traitement de données à caractère personnel effectué sous la responsabilité de OKPICS, le Client est invité à contacter OKPICS :

- Par mail : contact@okpics.fr
- Ou par voie postale à l'adresse suivante : 16B rue de Bessines 87100 LIMOGES